

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 24 (1953)  
**Heft:** 5

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

PJ4

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 5. MAI 1953

## SOMMAIRE :

*Un conflit entre la commune bourgeoise et la commune municipale  
à propos de l'hôpital de Porrentruy (Esquisse historique)*

*Marché du travail*

*Chronique économique*

*Chronique bibliographique du Jura*

## Un conflit entre la commune bourgeoise et la commune municipale à propos de l'hôpital de Porrentruy

### ESQUISSE HISTORIQUE



#### 1. L'acte de fondation

Le premier jour du mois de novembre 1406, le maître-bourgeois de la ville de Porrentruy, les conseillers du magistrat et une quarantaine de bourgeois, réunis en la maison communale, décident au nom de tous les habitants de fonder un hôpital en la dite ville, au lieu dit « entre les deux portes », près de la fontaine Daubussière (source de la Beuchire), avec le consentement du Saint-Siège de Rome, de l'archevêque de Besançon et du curé de Porrentruy. A cet effet, la bourgeoisie assigne la place où devra être construit l'hôpital, à l'intérieur des murailles, et lui accorde un subside annuel de cent florins d'or. Elle accepte la donation faite par feu dame Marguerite, veuve du chevalier d'Eptingen, soit les terres qu'elle possédait en ville et sur le territoire de Bure, de même que le legs de feu Jehan Perrin, comprenant une maison avec grange, située sur le ban d'Alle. La bourgeoisie ordonne que trois gouverneurs seront nommés à vie pour administrer l'institution et rendront compte annuellement de leur gestion au conseil de la ville de Porrentruy. Ces trois administrateurs sont choisis séance tenante parmi les bourgeois présents. L'acte de fondation est dressé par Huguenin Miegat, notaire de la cour de Besançon et notaire public de l'autorité impériale. Les fondateurs font serment sur les saints évangiles de Dieu qu'ils en assureront la stricte exécution. Et pour que la fondation soit perpétuellement valable, ils supplient l'archevêque de Besançon de bien vouloir confirmer les dispositions de l'acte, scellé du grand sceau de la ville de Porrentruy et muni de la signa-